



Avec 150 entreprises adhérentes, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine réunit des entreprises spécialisées :

- dans l'extraction de granulats, sables et graviers naturels ou concassés, d'origines diverses (alluvions terrestres et marines, roches massives, matériaux de démolition recyclés), et celle de roches ornementales,

- dans la production industrielle de matériaux de construction utilisant les produits des carrières, au premier rang desquels le béton prêt à l'emploi.

Lieu d'échange et de concertation entre professionnels, l'UNICEM Nouvelle-Aquitaine représente les intérêts collectifs des entreprises adhérentes, auprès des élus, des administrations et du large réseau de partenaires institutionnels et associatifs, avec lesquels elle entretient des relations suivies.

Contact :
UNICEM Nouvelle-Aquitaine
90 cours de Verdun
33000 BORDEAUX
Tél : 05 56 44 95 50
nouvelle-aquitaine@unicem.fr

Le point de vue de l'Unicem Nouvelle Aquitaine sur le projet « La mer en débat »

EN BREF. La co-activité a été identifiée comme un des enjeux majeurs lors de la saisine de la Commission nationale de débat public concernant la planification. Nous souhaitons attirer l'attention sur deux enjeux particulièrement importants pour l'activité « granulats marins » sur l'ensemble des façades concernées, y compris la façade Sud Atlantique (SA) :

- L'accès à la ressource minérale par la prise en compte du potentiel extractif reconnu sur chacune des façades.

Il est indispensable de préserver les gisements potentiels de toute implantation de structures ou infrastructures incompatibles avec l'extraction : câbles, éoliennes posées ou flottantes, hydroliennes, poste de transformation, aquaculture, etc. La préservation des gisements potentiels est également à prendre en compte pour la délimitation des Zones de Protection Fortes (ZPF).

- La préservation de l'accessibilité aux concessions actuelles et futures par le maintien de routes maritimes directes entre celles-ci et les ports de déchargement.
- Les implantations de structures ou infrastructures entraînent toujours des restrictions à la navigation et les détours induits auront nécessairement des conséquences économiques locales et environnementales.



L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION DE GRANULATS MARINS SUR LA FACADE SUD ATLANTIQUE

L'exploitation de granulats marins est une activité maritime qui répond aux besoins du secteur de la construction et de l'agriculture dans certains départements. Elle permet de disposer de matériaux pour un approvisionnement local des territoires déficitaires plutôt que d'importer des granulats en provenance d'autres territoires, voire de l'étranger (enjeu de souveraineté et d'économie locale). Le réensablement de certaines plages en Nouvelle-Aquitaine pourra également être un besoin dans un avenir proche. En effet, des besoins sont identifiés, au cas par cas, liés au changement climatique.

Dans un contexte de difficultés d'accès à la ressource minérale et de diminution progressive des disponibilités en matériaux alluvionnaires terrestres en Nouvelle-Aquitaine, les granulats marins permettent de poursuivre la complémentarité des ressources pour un approvisionnement durable des territoires.

Les sables et graviers sont des pondéreux. Leur transport par voie maritime est économique à la tonne transportée, et réduit l'impact environnemental. Ainsi, pour répondre aux besoins du Sud de la Charente Maritime, non couverts par la ressource terrestre locale, les matériaux sont remontés par la Gironde. Comme dans un passé récent, des matériaux pourront également être débarqués pour combler le déficit structurel de l'agglomération bordelaise en matériaux, au moyen d'un transport massifié moins impactant que les transports routiers actuellement mis en oeuvre.

L'extraction et la valorisation des granulats marins participent aux activités socio-économiques et industrielles des ports de la façade et à leur équilibre économique.

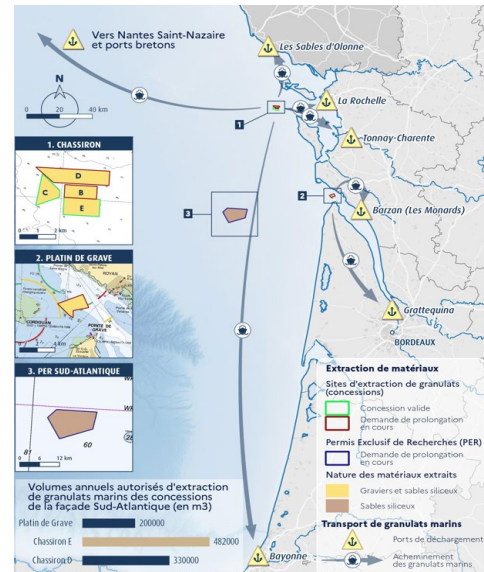
Armés sous pavillon français, les navires sabliers de la façade emploient des marins locaux et génèrent de nombreux emplois indirects auprès de leurs sous-traitants (2 500 salariés directs dans l'activité granulats en Nouvelle-Aquitaine).

ZONES D'EXTRACTION ET PORTS DESSERVIS

Les zones d'extraction de sables siliceux de la façade Sud atlantique sont situées au large des îles de Ré et d'Oléron avec un site comprenant quatre concessions (Chassiron) et un site au débouché de l'Estuaire de la Garonne (le Platin de Grave).

Les concessions de sables siliceux approvisionnent pour l'essentiel les ports de commerce compris entre Bayonne à Brest, et plus particulièrement les sites de Charente Martimes (Barzan, Tonnay Charente, la Rochelle).

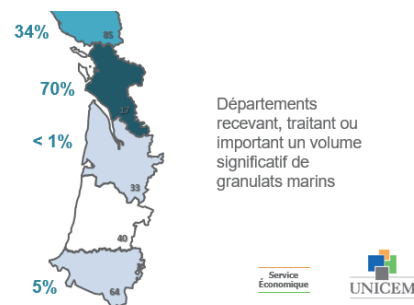
Localisation des concessions et ports desservis sur la façade Sud Atlantique @DIRM SA



Certains de ces ports sont dépendants économiquement de l'activité d'exploitation de granulats marins : c'est le cas de grands ports tels que les Sables d'Olonne, mais aussi sur des ports de moindre importance tels que Barzan et Tonnay-Charente permettant des livraisons locales.

LES BESOINS EN GRANULATS MARINS

Sur la façade Sud Atlantique, les granulats marins représentent localement jusqu'à 70 % de la production départementale de roches meubles en 2019 (source UNICEM service statistique).



Sur cette façade, les granulats marins répondent à un besoin qualitatif essentiel pour l'utilisation dans la fabrication de béton prêt à l'emploi.

Ils pourront à l'avenir compléter l'apport en matériaux du fait de la raréfaction de gisements terrestres dans des départements littoraux (17 et 33 principalement); cette ressource étant par ailleurs identifiée dans les scénarios d'approvisionnement du Schéma Régional des Carrières pour ces deux départements. Ainsi, ils permettront de répondre aux besoins du marché de l'agglomération bordelaise avec des sables terrestres arrivant des départements limitrophes.

L'ORGANISATION DE LA COACTIVITÉ AVEC LA PÊCHE PROFESSIONNELLE

L'occupation de l'espace est limitée à la durée d'extraction (temps de présence cumulé des navires toujours inférieur à 10 % de l'année).

La profession construit ses projets en amont, en concertation avec l'ensemble des parties prenantes, en particulier avec les Comités Régionaux des Pêches.

De ces concertations sont issues des modalités d'exploitation qui visent à limiter l'impact de l'activité sur la pêche professionnelle. Par exemple, la diffusion mensuelle du calendrier des extractions permet aux pêcheurs d'organiser leurs pratiques sur les zones de concessions.

LA PRISE EN COMPTE DE NOS ENJEUX DANS LE DEBAT PUBLIC ET LA STRATEGIE DE FACADE

La planification en mer au sens large nécessite la prise en compte du potentiel extractif dans les cartes des vocations. Il faut pour cela identifier les zones potentielles d'extraction de sables et graviers siliceux afin d'éviter l'implantation d'activités incompatibles avec l'exploitation ultérieure de ces ressources.

Afin d'assurer l'acheminement des matériaux jusqu'à leur lieu de consommation, en diminuant les émissions de gaz à effet serre par tonne transportée, il est nécessaire :

- d'assurer la pérennité et le développement des terminaux de déchargements de granulats marins dans les ports (stations de transit et installations de déchargement et de traitement des matériaux marins)
- d'assurer la disponibilité des places à quai : certains quais de déchargement sont partagés avec un autre trafic, le trafic sablier n'étant pas, à ce jour, prioritaire (La Rochelle).
- de maintenir des tarifs portuaires compatibles avec l'équilibre économique de la filière.

Il est important de ne pas exclure systématiquement, par principe, les activités d'extraction de granulats marins des Aires Marines Protégées (AMP). En effet, les modalités d'implantation de tout projet dans des AMP sont précisées réglementairement et soumis à étude d'impact.

PRISE EN COMPTE DE NOS ENJEUX DANS LE CADRE DE LA PLANIFICATION DE L'ÉOLIEN EN MER

- **Prendre en compte la ressource en granulats marins** afin de ne pas grever une exploitation ultérieure de la ressource par l'implantation de structures pérennes.
- **Pérenniser les routes maritimes actuelles sans détour** entre les concessions et leurs ports de déchargement : il est essentiel pour l'économie de la concession de ne pas devoir contourner des activités à structure pérenne (champs posé et flottant) qui ferait perdre un cycle de marée à chaque rotation. Les exploitations maritimes sont en effet basées sur le cycle de la marée de 12 heures (extractions lors de la basse mer,

déchargements lors de la pleine mer). Les opérateurs réalisent 2 livraisons par jour sur une bonne partie des ports desservis, selon des horaires non modulables qui imposent le maintien de routes directes entre les concessions et les ports de livraison.

- **Ne pas « entourer » les concessions existantes** (cf la concession GMO en Manche entourée par les futurs champs AO4 et AO8), et tenir compte des zones d'extraction futures faisant l'objet de travaux de recherche (exemple PER Sud-Atlantique).
- Positionner les câbles de raccordement à **distance** des concessions
- Limiter l'impact du positionnement des câbles de raccordement sur les gisements identifiés pour préserver l'accès futur à la ressource minérale.



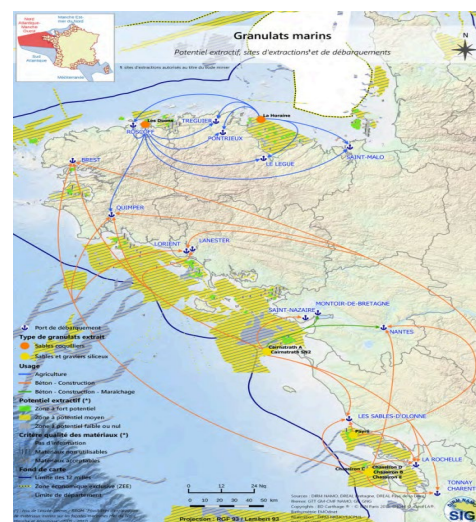
- **Évaluer** en amont de l'implantation d'un champ éolien à proximité d'une concession, les impacts sur celle-ci en matière de modification des courants et du transit sédimentaire

LES ZONES A ENJEUX POUR L'ACTIVITÉ D'EXTRACTION

Il s'agit des trajets concession-sites de déchargement et les zones de gisement.

CARTE DES TRAJETS CONCESSION-SITES DE DÉCHARGEMENT

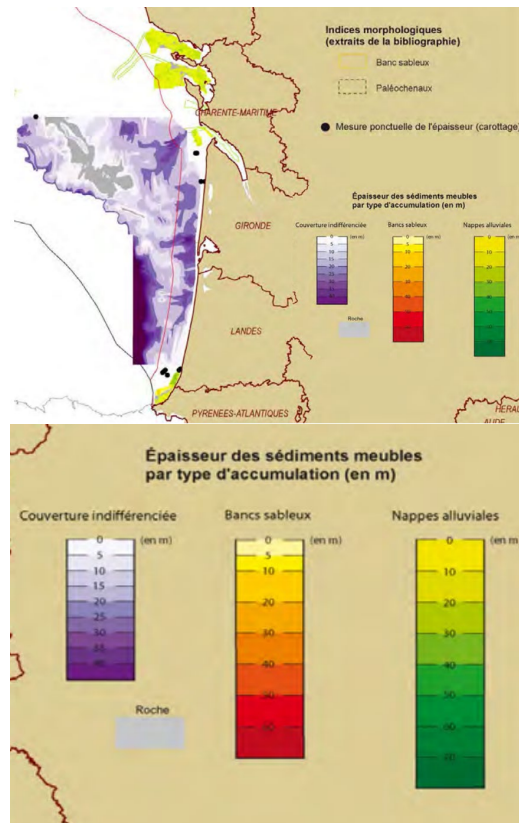
Carte des trajets concession-sites de déchargement
© DOGGM NAMO



L'implantation de champs éoliens ne doit pas impacter les routes de navigation directes empruntées par les navires sabliers entre les concessions et les ports de déchargement.

CARTE DE GISEMENT

©Ifremer



Les concessions existantes ainsi que leurs zones d'extension potentielles et les zones faisant l'objet de travaux de recherche (PER) doivent être des zones d'exclusion des nouvelles aires de contrainte (champs éolien, aquaculture, câble, ZPF...).

Les études IFREMER/BRGM ont identifié des gisements potentiels (voir cartographie ci dessus). Sans prétendre à l'exhaustivité, Il est nécessaire de compléter les reconnaissances surfaciques, quantitatives et qualitatives de la ressource minérale afin de préserver l'approvisionnement stratégique futur des territoires en granulats marins.

A noter : si une ou des future(s) ZPF devaient être localisées sur des zones d'intérêt reconnues ou potentielles, alors le dossier du porteur de projet souhaitant déposer une demande de recherche ou d'exploitation devra démontrer sa compatibilité avec les enjeux de la ZPF.

CONCLUSION

L'implantation de nouvelles aires de contraintes au terme de ce débat public ne doit pas impacter l'activité d'extraction de granulats marins existante et à venir, ni la navigation commerciale.

Ainsi, il nous apparaît nécessaire lors de la réflexion sur tout nouveau projet :

- d'associer les acteurs de l'activité pour prendre en compte les contraintes de cette activité
- de préserver les gisements potentiels de toute implantation de structures ou infrastructures incompatibles avec l'extraction
- de maintenir les routes maritimes directes entre les zones d'extraction et les ports de déchargement.

Pour plus d'informations sur l'activité d'extraction de granulats marins vous pouvez consulter le site internet <http://sablesetgravierinsenmer.fr/>

